

				Bloc annuel		
				1	2	3
GE2	...s du médecin généraliste (partie 1)	Michel De Jon Florence Dec Emilie Dumon Jean-Marc Feron (coord Véronique Let Cassian Ming Bruno Verstra	12h] [2 Crédits] 🌐	x		
GE2	...et à la population (partie 1)	Olivier Berna Gilles Corne Florence Decorte (coo Younes Fatha Cassian Ming Bruno Verstra	12h] [2 Crédits] 🌐	x		
GE2	...e et développement professionnel	Véronique Letc	12h] [2 Crédits] 🌐	x		
Règles avant d						
<i>...rmi les activités suivantes</i>						
GE2	...mes spécifiques de médecine générale	Jean-Marc Fe Bruno Verstra (coord.)	h] [2 Crédits] 🌐	x		
GE2	...ies de soins à la personne (partie 1)	Olivier Bernard (c Florence Dec Marc Gilliau Cassian Ming	h] [2 Crédits] 🌐	x		
	...ies de soins communautaires (partie 1)	Emilie Dumon (coord.) Jean-Marc Fe Dominique La	h] [2 Crédits] 🌐	x		⊗



				Bloc annuel		
				1	2	3
○ WMEGE2251	Soins à la personne et à la population (partie 2)	Olivier Bernard Florence Decorte (coord.) Marc Gilliaux Cassian Minguet	20 [] [12h] [2 Crédits] 🌐		x	
○ WMEGE2252	Gestion de la pratique et développement professionnel personnel (partie 2)		20 [] [12h] [2 Crédits] 🌐		x	

○ Modules au choix (4 crédits)

L'étudiant doit valider 4 crédits parmi les activités suivantes

⌘ WMEGE2253	Résolution de problèmes spécifiques de médecine générale (partie 2)	Dominique Lamy Bruno Verstraete (coord.)	20 [] [12h] [2 Crédits] 🌐		x	
⌘ WMEGE2254						

				Bloc annuel		
				1	2	3
<p>○</p> <p>WMEGE2352</p>	<p>Gestion de la pratique et développement professionnel personnel (3e partie)</p>	<p>Emilie Dumontier (coord.) Jean-Marc Feron Véronique Letocart</p>	<p>EN [] [12h] [2 Crédits] </p>			x

COURS ET ACQUIS D'APPRENTISSAGE DU PROGRAMME

Pour chaque programme de formation de l'UCLouvain, [un référentiel d'acquis d'apprentissage](#) précise les compétences attendues de tout·e diplômé·e au terme du programme. Les fiches descriptives des unités d'enseignement du programme précisent les acquis d'apprentissage visés par l'unité d'enseignement ainsi que sa contribution au référentiel d'acquis d'apprentissage du programme.

MG2MC - Informations diverses

CONDITIONS D'ACCÈS

Décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études.

Les conditions d'admission doivent être remplies au moment même de l'inscription à l'université.

Sauf mention explicite, les bacheliers, masters et licences repris dans cette page sont à entendre comme étant ceux délivrés par un établissement de la Communauté française, flamande ou germanophone ou par l'Ecole royale militaire.

SOMMAIRE

- [Conditions d'accès générales](#)
- [Conditions d'accès spécifiques](#)

Conditions d'accès générales

Art. 112. du Décret définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études :

§ 1er. Aux conditions générales fixées par les autorités académiques, ont accès aux études de master de spécialisation les étudiants

- Responsable académique du master de spécialisation en médecine générale : Cassian: [Cassian Minguet](#)

Jury

- Président du jury: [Cassian Minguet](#)
- Secrétaire du jury: [Guy Beuken](#)

Personne(s) de contact

- Vice-président du master de spécialisation: [Guy Beuken](#)